

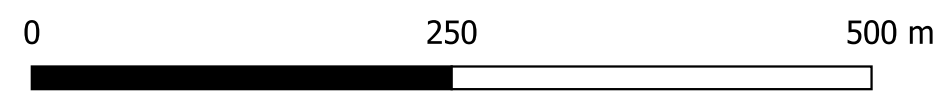
Andelu

Goupillières

Marcq

Villiers-le-Mahieu

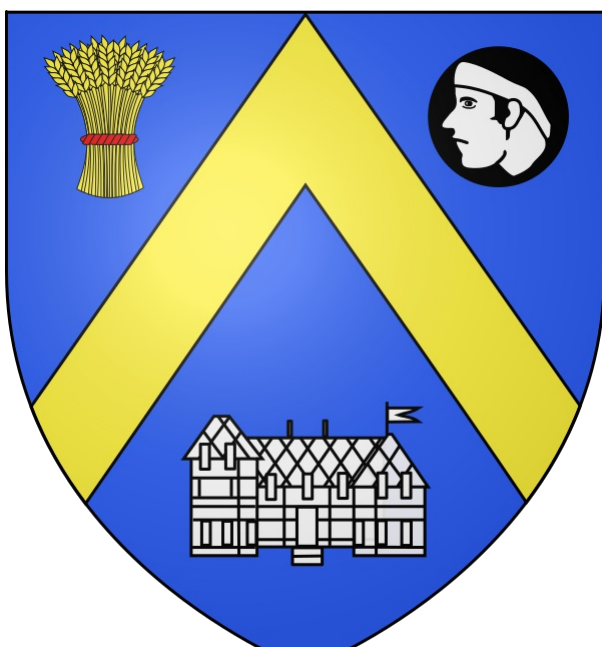
Autouillet



Département des Yvelines



4.1.a. Règlement graphique



PLAN LOCAL D'URBANISME DE THOIRY

Vu pour être annexé à la délibération du 28 janvier 2025 approuvant le PLU

Liste des Emplacements Réservés :

Numéro de l'emplacement réservé	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Superficie
1	Bassin de retenue d'eau, plantation d'arbres, parc	Commune de Thoiry	5 744m²
2	Débouché Haie Balde sur RD45 (élargissement)	Commune de Thoiry	490m²
3	Espace vert à créer RD45, chemin de la Fontaine	Commune de Thoiry	1 133m²
4	Chemin de Madame : plantations (sur largeur 4m)	Commune de Thoiry	1 408m² + 556m²
5	Rue Marc-Agrad trottoirs, stationnement, espaces verts	Commune de Thoiry	1 143m²
6	Aménagement chemin piéton « les Vignettes »	Commune de Thoiry	7 485m²
7	Rue Villarceaux, aménagement, voirie, parking, trottoirs	Commune de Thoiry	350m² + 386m²
8	Pointe Villarceaux ouest, aménagement carrefour RD19 et rue de Villarceaux	Commune de Thoiry	330m²
9	Projet résidentiel de la ferme de Villarceaux (30% de logements locatifs sociaux - 35 lits/ha)	Commune de Thoiry	5 955m²
10	Chemin de la Haie-Balide, élargissement de voie et stationnement avec intégration de bandes végétalisées	Commune de Thoiry	3 093m²
11	Parking de la mairie, stationnement	Commune de Thoiry	1 300m²
12	Liaison douce ouest (sur largeur 4m)	Commune de Thoiry	1 047m²
13	Liaison douce Villarceaux (sur largeur 4m)	Commune de Thoiry	509m²
14	Liaison douce est (sur largeur 4m)	CD78	4 082m²
15	Aménagement espace public	Commune de Thoiry	42m²

Prescriptions graphiques

- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver
- Patrimoine paysager à protéger
- Secteur avec interdiction de constructibilité

- Cours d'eau
- Plans d'eau, mares et mouillères

- Site archéologique
- Bande de recul le long des axes à grande circulation
- Secteurs de taille et de capacité limitées (STECAL)
- Emplacement réservé
- Éléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver
- Espace Boisé Classé
- Patrimoine bâti à protéger
- Perimètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Lisière de 50 mètres des massifs boisés de plus de 100 hectares
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Zones humides probables (sources : DRIEAT IDF)
- Changement de destination

Limites zones et secteurs

- A
- Aa
- 1AUa
- 1AUB
- N
- NZ1
- NZ2
- UA
- UB
- UL
- UP
- UPa